

Règlement du *Rallye du Pays Saint Jeannais*, 4 octobre 2009

Le dimanche 4 octobre 2009, le Syndicat d'Initiative du Pays Saint-Jeannais organise un Rallye Découverte du territoire auquel il est possible de participer individuellement ou par équipe.

Départ des véhicules : 9 h 30, devant le local du Syndicat d'Initiative, à Saint Jean de Bournay, près du collègue F. Bouvier. Une carte de la région Saint Jeannaise sera mise à la disposition des concurrents.

A midi, un pique-nique tiré du sac pourra être pris en commun à la Base de Loisirs de Meyrieu-les-Etangs où un local permettra de s'abriter en cas de pluie.

L'arrivée aura lieu à Artas, à la Grange Chevrotière, Maison du Pays Saint Jeannais, (près du gymnase). L'heure limite est fixée à 17 h.

Le but de cette manifestation est de faire découvrir les lieux d'hébergement et les producteurs locaux du Pays Saint Jeannais.

Les participants devront répondre à des questions. Les réponses seront apportées oralement par les hôtes et producteurs ou par la lecture de panneaux d'information sur les sites.

Une question subsidiaire, dévoilée à l'arrivée, départagera les concurrents ex-aequo.

Aucun critère de rapidité n'est pris en compte pour le classement. Il est donc vivement conseillé de prendre le temps de visiter et de s'informer auprès des hôtes et producteurs disponibles pour vous accueillir. C'est l'intérêt de la manifestation!

La participation à ce jeu est gratuite.

Il est primé par des paniers garnis et divers lots offerts par les hôtes et producteurs.

Le jeu se déroule sur des routes ouvertes à la circulation, dans le respect du Code de la Route et des arrêtés municipaux ainsi que des règles de sécurité et de courtoisie à l'égard des habitants des villages et hameaux traversés....

La responsabilité du Syndicat d'Initiative ne pourra être mise en cause en cas de vols dans les véhicules, dégradations matérielles, accidents de la circulation, blessures lors des déplacements à pied.... Les concurrents se reconnaissent en situation de promenade personnelle et déclarent dégager les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de leur véhicule pour les dommages corporels ou matériels dont ils pourraient être responsables. Seule l'assurance automobile et responsabilité civile individuelle des participants sera sollicitée pour la couverture des éventuels sinistres. Pour se conformer à la réglementation en vigueur, les participants présenteront leur permis de conduire et leur attestation d'assurance avant le départ.

En cas de problème, vous pouvez joindre les organisateurs sur ce n° de portable : 06 14 76 47 06.

Signature :